



Adresse administrative :

Maison des Sports - Rue Pablo Neruda
78340 Les Clayes-Sous-Bois
09 63 06 00 53
secretariat@usmc-78.org

Référence : BD/18/12/031

Aux Clayes-Sous-Bois, le 3 Décembre 2018

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 20 des statuts, le Comité Directeur du Club vous invite à participer à notre

Assemblée Générale Ordinaire

Le mercredi 19 Décembre 2018 à 19h30

ECOLE PRIMAIRE HENRI PROU - RUE JACQUES DUCLOS

78340 LES CLAYES SOUS BOIS

ORDRE DU JOUR :

1) Émargement de la liste des présents et vérification du quorum ;

Afin que le quorum soit atteint il faut que les deux tiers des sections soient représentés par au moins un membre de leur bureau. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale est convoquée à la suite de la première, statuant à la majorité des deux tiers, sans condition de quorum avec le même ordre du jour.



2) Rapport moral du Président ;

3) Rapport financier présenté par la trésorière Générale et approbation des comptes ;

4) Quitus à la trésorière générale ;

5) Vote sur le montant de la cotisation Club ;

6) Informations diverses ;

7) Questions diverses.

Seules les questions diverses présentées par courrier au bureau du Club au minimum 3 jours avant l'AG pourront être soumises à un vote lors de celle-ci.

Extrait des statuts

Article 19 :

Sont électeurs et ont une voix délibérative aux Assemblées Générales les membres actifs inscrits au Club depuis plus de 6 mois et ayant 16 ans ou plus le jour du vote. Pour les membres actifs de moins de 16 ans et inscrits au Club depuis plus de 6 mois leur droit de vote et leur voix délibérative est transmis à leur parent ou représentant légal. Le nombre de pouvoir par électeur présent est limité à un. Les décisions prises obligent tous les adhérents, même les absents

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, je souhaite que vous soyez présent. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 19 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Jacques LE COQ, Président de l'Omnisports

Pièce Jointe :

- Pouvoir





Union Sportive Municipale des Clayes-Sous-Bois

POUVOIR

Je soussigné _____

Adhérent du Club sous le numéro _____

Donne pouvoir à _____

Adhérent du Club sous le numéro _____

Pour me représenter et voter en mon nom lors de

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du mercredi 19 Décembre 2018**

Fait à :

le :

Signature

